AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-09-20x-01059 Référence de la demande : n°2019-01059-031-002

Dénomination du projet : Programme IPEV 1091 IAMMER

Lieu des opérations : TAAF

Bénéficiaire : - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS
Les manchots Adélie bioplateformes de l'environnement marin polaire. Durée prévue du programme:4 ans / 2017-2021 Reconduction d'un programme de suivi à long terme: physiologique, comportemental, biologique et démographique du Manchot Adélie en relation avec son environnement. Il manque un compte-rendu annuel des manipulations réalisées et une présentation générale du projet dans le formulaire de demande. Compte-rendu demandé à l'issue des opérations et pour la prochaine demande, une présentation globale du programme montrant le lien entre les différentes manipulations.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable [X] **Favorable sous conditions [_]** **Défavorable [_]**

Fait le : 24 Octobre 2019

Signature :